Document généré le 11 fév. 2025 09:15

Assurances

Assurances

Le pool de responsabilité civile (pollution) du Québec

Gaston Ferland

Volume 56, numéro 1, 1988

DOSSIER SPÉCIAL : POLLUTION ET ASSURANCE

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1104609ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1104609ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)
2817-3465 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce document

Ferland, G. (1988). Le pool de responsabilité civile (pollution) du Québec. *Assurances*, *56*(1), 4–9. https://doi.org/10.7202/1104609ar

Résumé de l'article

The Pool *Responsabilité Civile Pollution – Québec* has been formed under the initiative of the Insurance Bureau of Canada – Québec. lt is a voluntary, non-profit, unincorporated association of insurers and reinsurers formed to partially respond to market needs. The Pool is a reinsurance agency that provides market capacity for limited pollution liability insurance to its members, as well as risk evaluation and loss control. The Pool's operations are administered by the Insurers' Advisory Organization Inc. The author is the first President of the Pool. He describes its history and its constitution as given in his speech at a seminar of the Quebec Insurance Institute on 30 November 1987.

Tous droits réservés © Université Laval, 1988

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Le pool de responsabilité civile (pollution) du Québec[1]

par

M. Gaston Ferland[2]

The Pool Responsabilité Civile Pollution – Québec *has been formed under the initiative of the Insurance Bureau of Canada – Québec. It is a voluntary, non-profit, unincorporated association of insurers and reinsurers formed to partially respond to market needs.*

The Pool is a reinsurance agency that provides market capacity for limited pollution liability insurance to its members, as well as risk evaluation and loss control.

The Pool's operations are administered by the Insurers' Advisory Organization Inc.

The author is the first President of the Pool. He describes its history and its constitution as given in his speech at a seminar of the Quebec Insurance Institute on 30 November 1987.

~

Historique

Je me propose de vous donner l'historique du pool, de vous entretenir de son rôle, de ses relations avec le BAC (Québec), de son fonctionnement et des mandats confiés aux différents comités.

Il faut retourner en 1985 pour comprendre ce qui a amené la formation du Pool Responsabilité Civile Pollution – Québec.

Le dépôt par le gouvernement ontarien du projet de loi en matière de pollution amena un certain nombre d'assureurs à examiner

---

[1] Texte d'une allocution donnée le 30 novembre 1987 dans le cadre d'un séminaire organisé par l'Institut d'assurance du Québec.

[2] M. Ferland est vice-président - exploitation (Québec) à La Royale du Canada et président du Pool Responsabilité Civile Pollution.

la possibilité de former un pool ontarien en assurance de responsabilité, découlant de la pollution.

En novembre 1985, le gouvernement ontarien adopta la loi en matière de pollution et les assureurs exclurent complètement la pollution dans leurs formulaires.

En octobre 1985, dans le but de satisfaire en partie aux besoins du marché, un comité provisoire fut formé avec pour mission la mise en place d'un pool pollution réunissant plusieurs assureurs. C'est en novembre que naissait la *Pollution Liability Association.*

En décembre, le Comité directeur fut formé et une entente de service fut conclue avec le Groupement technique des assureurs.

En mars 1986, lors d'une réunion du pool ontarien, M. Conrad LeBlanc, alors président du BAC (Québec), discuta de la nécessité de constituer un pool identique au Québec. Même si le gouvernement québécois n'avait pas adopté une loi identique à celle de l'Ontario, il y avait eu quand même des discussions entre le ministre de l'Environnement et le BAC (Québec) sur la nécessité de répondre en partie aux besoins du marché québécois. Il fut donc convenu d'établir un pool similaire au Québec.

En avril 1986, une première réunion d'un certain nombre d'assureurs avait lieu et un comité provisoire était formé. On décidait également des points suivants :

- le Québec utiliserait une police identique à celle de l'Ontario ;
- le GTA en serait l'administrateur ;
- les limites, pour la première année, seraient de $500,000/$1 million ;
- la pollution provenant des réservoirs souterrains serait exclue ;
- un fonds de départ devait être constitué ;
- le pool serait accessible aux membres seulement.

Le Comité provisoire, constitué alors de La Laurentienne, de l'Union Commerciale, du Groupe Desjardins, d'Allstate et de La Royale, s'attaquait à la tâche de trouver des membres en nombre suffisant pour assumer la limite de $500,000.

De plus, le Comité provisoire devait aussi s'occuper des statuts, du traité de réassurance, de la traduction des documents et de la constitution du Comité directeur.

Lors de la première réunion d'avril, le pourcentage de participation s'élevait à 87%. Les membres du Comité provisoire se mirent au travail avec l'idée qu'il serait facile de trouver d'autres membres (assureurs) pour combler l'écart.

À la fin de juin, le pourcentage était passé de 87% à 77%.

6 Le Comité ne désespérait pas pour autant, mais il était clair qu'il serait extrêmement difficile de former le pool. Malgré des contacts avec des personnalités importantes du milieu de l'assurance et des pressions auprès de certains dirigeants d'entreprises, on ne parvenait pas à trouver de nouveaux membres.

À la fin d'août, le pourcentage de participation s'élevait à 82%. Le Comité ne désespérait pas, mais se demandait quoi faire pour convaincre de nouveaux membres. Le retrait de certains assureurs importants ne favorisait pas la venue de nouveaux participants.

Dans son télex du 12 août 1986, le ministre Lincoln exprimait sa profonde déception, face à l'impossibilité de constituer le pool.

Le Comité provisoire continuait son travail, mais ce n'était qu'en février 1987 qu'on réussissait à obtenir 100% de participation et que les membres du pool autorisaient le président du Comité provisoire à convoquer une première assemblée générale en vue d'établir le Comité directeur. Pour y parvenir, le Comité a compté sur la collaboration exceptionnelle de M. Paul Brochu et surtout sur la très grande compréhension de la majorité des membres qui ont accepté d'augmenter leur pourcentage de participation.

À la fin d'avril 1987, le Comité directeur était élu et le Pool Responsabilité Civile Pollution – Québec était formé. Je veux ici remercier l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec pour sa collaboration, par l'envoi de l'avis à tous les cabinets de courtage du Québec.

Dans la documentation qui a été remise aux courtiers, furent joints la liste des membres qui ont permis la mise en place du pool québécois et un communiqué de son administrateur, M. Hasbani.

Je voudrais profiter de l'occasion pour rendre hommage à M. Pierre Archambault pour sa détermination dans la mise sur pied du pool, ainsi que toutes les personnes qui ont collaboré avec lui.

Constitution

Le pool est une association volontaire à but non lucratif, non constituée en société commerciale et groupant des assureurs et des réassureurs. Il permet de fournir aux membres, chacun à titre individuel et sans solidarité entre eux, une réassurance, selon les règlements et les politiques du pool.

Le pool est régi par des statuts et il est dirigé par un Comité directeur formé des neuf membres suivants :

Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance
Compagnie d'Assurance Canadienne Générale
Commercial Union Canada
La Compagnie d'Assurance Continental du Canada
La Laurentienne Générale, Compagnie d'Assurance Inc.
La Royale du Canada, Compagnie d'Assurance
SCOR Compagnie de Réassurance du Canada
Société Mutuelle de Réassurance du Québec
Travelers, Compagnie d'Assurance

Trois membres sont élus pour une durée de trois ans, trois autres pour une durée de deux ans et trois pour une année.

Les neuf membres ont élu, pour une année, un président et un vice-président.

Le Comité directeur reçoit de ses membres tous les pouvoirs pour gérer et administrer le pool. Il a conclu avec le Groupement technique des assureurs un contrat de service, en matière d'inspections et d'administration.

Le GTA exerce donc un rôle très important dans le fonctionnement du pool et M. Hasbani est en mesure d'en donner toutes les informations pertinentes.

Le Comité directeur a mis sur pied deux comités pour l'aider dans son mandat. Le Comité technique, formé de cinq membres, est dirigé par M. Jacques Lamarche, qui est responsable de l'acceptation, la tarification, le respect des normes et des formulaires. Les

membres peuvent engager la responsabilité du pool pour certains risques seulement. Dans les autres cas, il incombe au Comité technique de rendre les décisions au nom du pool.

Il y a aussi le Comité des sinistres qui est formé de cinq membres et dirigé par M. J.-G. Houde. Il a pour mandat le règlement de tous les sinistres et le choix des enquêteurs.

Le Comité directeur travaille en étroite collaboration avec le BAC (Québec), qui est à l'origine du pool. Le pool n'a pas l'intention d'agir seul et ce n'est qu'avec la collaboration et l'accord du BAC qu'il tentera de satisfaire aux demandes des différents intervenants. Le pool, même s'il ne répond qu'aux besoins de ses membres, s'occupe aussi des problèmes de l'industrie et, en conséquence, doit agir en collaboration avec le BAC (Québec), organisme représentant les intérêts de l'industrie de l'assurance au Québec.

Comme toute nouvelle association volontaire, un certain laps de temps est requis avant que le pool puisse satisfaire à la majorité des exigences du marché. Dans l'intervalle, le pool est à la disposition de ses membres pour permettre à un certain nombre d'assurés ou d'entreprises d'obtenir l'assurance de responsabilité découlant de la pollution(3).

En vertu de ses engagements, le pool devra augmenter ses limites à $1 million/$2 millions en mai 1988. J'invite les assureurs et les réassureurs qui n'y participent pas à communiquer avec le pool en vue de favoriser le respect de tels engagements.

En conclusion, voici les membres actuels du pool (Québec) :

Allstate du Canada, Compagnie d'Assurance
The Canadian Surety Company
Société Canadienne de Réassurance
Compagnie d'Assurance Canadienne Générale
Château, Compagnie d'Assurance
CIGNA du Canada, Compagnie d'Assurance
Commercial Union Canada
La Compagnie d'Assurance Continental du Canada
Les Coopérants, Compagnie d'Assurance Générale
Le Groupe Cornhill/Canadienne Provinciale

(3) Avec la permission de l'auteur, nous reproduisons plus loin dans cette Revue (*Documents*) le texte de la police, sauf les dispositions générales.

Compagnie d'Assurance Générale Dominion du Canada
Economical, Compagnie Mutuelle d'Assurance
La Fédération, Compagnie d'Assurances du Canada
Général Accident du Canada
Compagnie d'Assurance Guardian du Canada
La Compagnie d'Assurance Halifax
Compagnie d'Assurance du Home Canadien
Laurentienne Générale, Compagnie d'Assurance Inc.
La Compagnie de Réassurance Mercantile et Générale du Canada
La Munich du Canada, Compagnie de Réassurance
La Nationale, Compagnie de Réassurance du Canada
La Compagnie d'Assurances Provinces Unies
La Royale du Canada, Compagnie d'Assurance
SCOR, Compagnie de Réassurance du Canada
Société Mutuelle de Réassurance du Québec
Société Nationale d'Assurances
La St-Maurice, Compagnie d'Assurance
Sun Alliance, Compagnie d'Assurance
La Travelers, Compagnie d'Assurance
L'Union Canadienne, Compagnie d'Assurances/ La Norman, Compagnie d'Assurance Limitée
La Compagnie d'Assurance United States Fire (Crum & Forster du Canada Ltée)
Compagnie d'Assurance USF&G du Canada
Zurich, Compagnie d'Assurances